**Section 7. Termes de Référence**

**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORTES**

**AGENCE POUR LE DEVELOPEMENT AGRICOLE**

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEICOLE POUR LES PETITS AGRICULTEURS DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT FINANCE PAR LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

Termes de Référence

**REALISATION DES SESSIONS DE FORMATIONS ET L’ORGANISATION D’UN VOYAGE D’ETUDE EN ESPAGNE AU PROFIT DU PERSONNEL DE L’ADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L’OLEICULTURE POUR LES PETITS AGRICULTEURS**

**I- Présentation du programme de développement de l’oléiculture pour les petits agriculteurs du pilier II du Plan Maroc Vert financé par la Banque Islamique de Développement :**

1. **Opportunité de la filière oléicole**

L'olivier constitue la principale filière agricole et la première spéculation fruitière cultivée au Maroc avec une superficie de 1.020.000 Ha, représentant 9% de la SAU et plus de 65% de la sole arboricole nationale. Il s'étend sur quasi-totalité du territoire national, en raison de ses capacités d'adaptation à tous les étages bioclimatiques et les zones sahariennes. Ses rôles sont multiples notamment la lutte contre l'érosion, la valorisation des terres agricoles et la fixation des populations dans les zones de montagne.

Cette activité alimente le secteur aval très important autour de la conserverie de l'olive et de l'huile d'olive. En effet, le secteur oléicole participe à hauteur de 5 % dans la formation du PIB Agricole au niveau~~-~~de l'amont et à hauteur de 15% aux exportations agroalimentaires nationales. Les deux débouchés de la filière ont un poids différent :

* Huile d'olive, orientée vers le marché national principalement, représentant près de 75% de la production (la filière contribue à combler le déficit du pays en matière des huiles alimentaires à hauteur de 17-19%), 60% des revenus oléicoles et 30% des exports de la filière, 40% des revenus oléicoles ;
* Olives de table, le Maroc est 2ème exportateur mondial des olives de table, après l'Espagne avec une moyenne annuelle de près de 60.000 T soit 70% des exports de la filière.

L'oléiculture, cultivée au niveau plus de 400.000 exploitations agricoles, procure une activité agricole intense permettant de générer près de 190.000 emplois permanents et contribue dans une forte proportion à la formation du revenu d'une large frange des agriculteurs démunis.

Par ailleurs, l'oléiculture tient une place importante dans la consommation nationale, notamment dans le milieu rural où ses produits sont fortement appréciés pour leur apport à haute valeur énergétique et nutritionnelle.

1. **Présentation du Projet**

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, le Gouvernement marocain a obtenu un financement de 79,72 Millions USD de la Banque Islamique de Développement (BID) au titre de la convention n°2 MOR-0136 pour financer **le projet de développement de la filière oléicole pour les petits agriculteurs**.

**2.1. Objectif global du projet**

Le projet a pour objectif l’amélioration des revenus de 8.284 petits agriculteurs localisés directement au niveau des régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Oriental, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Béni Mellal-Khénifra et ce, à travers l’amélioration de la productivité et la valorisation de la production oléicole tout au long de la chaine des valeurs de la filière.

Ainsi, ce projet vise :

* La reconversion des superficies à vocation non céréalière par la plantation de l’olivier, culture à plus haute valeur ajoutée ;
* La production des olives et de l’huile d’olive de haute qualité conforme aux normes requises de consommation au niveau national et international ;
* La création d’emplois ;
* La limitation de l’exode rural ;
* La lutte contre l’érosion des sols ;
* L’organisation des agriculteurs bénéficiaires et le renforcement de leur capacité organisationnelle et managériale, leur permettant la gestion des moyens logistiques de conditionnement, transport et commercialisation.

**2.2. Objectif spécifique du projet**

La réalisation du projet permettra au niveau des zones d’intervention l’augmentation de la production et l’amélioration de la productivité de l’olivier :

* Rendement moyen passant de 2T/ha à 4 T/ha ;
* Production annuelle passant de 4.500 Tonnes des olives à 75.000 Tonnes des olives ;
* Augmentation des revenus des agriculteurs de 21.200 dh/ha à 57.600 dh /ha ;
* Augmentation de capacité de traitement des olives de 1,1 million T à 2,2 millions T.

**2.3. Composantes du projet**

Le projet s’articule autour des composantes suivantes :

* Développement de l’infrastructure de production à travers des aménagements hydro-agricoles, la construction de pistes rurales, la plantation de l’olivier sur une superficie d’environ 18.000 ha ;
* Mise en place de 18 unités de trituration des olives. Il s’agit de la construction, l’équipement et l’opérationnalisation de ces unités de trituration des olives avec une capacité unitaire allant de 60 à 100 T/J ;
* Renforcement des capacités des agriculteurs, des associations, des coopératives, des unions des coopératives et des Groupements d’Intérêt Economique pour une meilleure conduite des oliveraies, un meilleur approvisionnement en intrants, une planification de la production et de la récolte, une gestion efficace du transport des olives et une gestion technique, administrative et financière efficace des unités de valorisation ;
* Lancement des Assistances Techniques pour l’appui à la mise en œuvre du projet, utilisées pour la préparation de la situation de référence dans les zones d’intervention du projet, préparation des études d’exécution, la supervision des prestations et aussi le renforcement des capacités et l’élaboration d’une étude sur la commercialisation des produits oléicoles ;
* Appui à la gestion du projet à travers le recrutement d’un bureau d’étude ayant l’expertise nécessaire et suffisante afin d’assurer la coordination du projet au niveau central, aider à la mise en œuvre du projet et assurer le suivi-évaluation au niveau des régions concernées.

**2-4-Résultats attendus du projet**

Au terme de ce projet, les réalisations porteront sur :

* Plantation de 17.631 ha d’olivier ;
* Aménagement Hydro agricole sur 136 Km et construction de 4 bassins hydrauliques ;
* Construction de 48,5 km de pistes ;
* Construction et équipement de 18 unités de trituration des olives ;
* Acquisition et distribution du matériel agricole ;
* Renforcement des capacités des agriculteurs et des UGP chargées de la supervision du projet.

La déclinaison du Projet au niveau régional se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| REGION | PROVINCES | INTITULE DU PROJET | Nombredeprojets | Bénéficiaires | Superficie (ha) | Nbre d’unités Trituration |
| FèsMeknès | BOULEMANE | reconversion des céréales en olivier dans le périmètre EL ORJANE | 1 | 210 | 100 | 6 |
| MOULAY YAACOUB | reconversion des céréales en olivier sur 2500 ha, province de MOULAY YACOUB | 1 | 692 | 2 500 |
| TOTAL FES MEKNES | |  | **2** | **902** | **2 600** | **6** |
| Marrakech  Safi | AL HAOUZ | développement de la filière oléicole dans le périmètre IMINZAT | 1 | 1 500 | 1 600 | 2 |
| ESSAOUIRA | reconversion des céréales en olivier sur 1000 ha a CHIADMA | 1 | 264 | 1 000 |
| RHAMNA | reconversion des céréales en olivier dans la zone RHAMNA | 1 | 1 065 | 2 000 |
| TOTAL MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ | |  | **3** | **2 829** | **4 600** | **2** |
| Oriental | BERKANE | reconversion des céréales en olivier sur une superficie de 200 ha | 1 | 100 | 200 | 1 |
| TAOURIRT | reconversion des céréales en olivier sur une superficie de 231ha | 1 | 57 | 231 |
| TOTAL ORIENTAL | |  | **2** | **157** | **431** | **1** |
| TangerTétouan Al Hoceima | TÉTOUAN et LARACHE | projet de reconversion de 5.000 ha de la céréaliculture en plantation d’olivier dans la province de TETOUAN et LARACHE | 1 | 2019 | 5 000 | 6 |
| OUEZZANE | projet de reconversion de 3000 ha de la céréaliculture en plantation d’olivier dans la province d’OUEZZANE | 1 | 1540 | 3 000 |
| CHEFCHAOUEN | projet de reconversion de 2000 ha de la céréaliculture en plantation d’olivier dans la province de CHEFCHAOUEN | 1 | 837 | 2 000 |
| Total TANGER-TETOUAN | |  | **3** | **4 396** | **10 000** | **6** |
| BENIMELLAL-KHENIFRA | |  |  |  |  | **3** |
| TOTAL GENERAL | |  | **10** | **8.284** | **17 631** | **18** |

**ARTICLE 1 : Objet de la prestation**

Le présent appel à manifestation d’intérêt a pour objet **l’organisation des sessions de formations et d’un voyage d’étude en Espagne au profit du personnel de l’ADA dans le cadre du projet de développement de l’oléiculture pour les petits agriculteurs.**

**ARTICLE 2 : Consistance des prestations de formation et du voyage d’études en Espagne.**

**Phase 1 : Prestations de formation**

Le présent appel à manifestation d’intérêt concerne la prestation de formation (3 modules de formation, 02 sessions/module à raison de 3 jours par session, soit un total de 18 jours de formation). Au profit de 12 personnes par session.

Les sessions de formation auront lieu à Marrakech et à Tanger. Le calendrier des différentes prestations, et les dates de leur déroulement seront arrêtés en commun accord entre l’ADA et le prestataire.

L’animation de la formation et les supports pédagogiques seront en langue Française.

Les modules et le nombre de participants par module sont présentés ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Module** | **Objectif du module** | **Contenu** | **Nombre de sessions** | **Nombre de participants /session** | **Nombre total de jours/session** |
| **Gestion des équipes et des conflits** | * Mettre en œuvre un plan de gestion des ressources humaines du projet ; * Identifier les différentes structures organisationnelles et assurer l’organisation RH du projet ; * Gérer les conflits d’affectations et de surcharge des ressources ; * Savoir organiser ses interventions et animer une réunion d'information ; * Savoir anticiper les réactions interpersonnelles ou collectives pour déterminer la meilleure stratégie à avoir en situation conflictuelle. | * **Planification des ressources humaines** : Identifier et documenter les rôles, des responsabilités et des relations d'autorité dans le cadre du projet, et élaborer lu plan de management des ressources humaines. * **Constitution de l'équipe de projet:** obtenir les ressources humaines nécessaires à l'achèvement du projet. * **Développement de l'équipe de projet :** améliorer les compétences et la coopération des membres de l'équipe afin d'améliorer les performances du projet * **Animation de l'équipe de projet :** suivre la performance des membres de l'équipe, effectuer des retours d'information, résoudre les problèmes et coordonner les modifications en vue d'améliorer la performance du projet. * **Apprendre les techniques de gestion des conflits :** Anticiper et gérer les tensions et conflits identification et apprivoiser ses émotions, canaliser les émotions des autres et comprendre les comportements, organiser ses propres interventions pour la résolution des conflits. | 2 | 12 | 3 |
| **Cadre logique et gestion axée sur les résultats (GAR)** | Initier les participants aux concepts et outils clés relatifs à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) | * Présentation des concepts, principes et enjeux de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; * Intégration de la démarche GAR aux différentes phases de vie d’un projet et d’un programme ; * Approfondissement des notions d’objectif, de résultat et d’indicateur dans le processus de mesure de la performance pour améliorer les connaissances et accroître l’efficacité de la gestion (application du Cadre logique axée sur les résultats) ; * Définition des composantes d’un cadre de mesure de rendement ; * Elaboration de matrice de suivi et de mesure ; * Elaboration de rapport de performance. | 2 | 12 | 3 |
| **Politiques et mécanismes d’ascension sociale à la classe moyenne dans le milieu rural** | Initier les participants | * Définition des classes sociales selon les normes internationales et nationale, avec un focus sur la Classe Moyenne ; * La situation actuelle de la classe moyenne au milieu rural (salaires, niveau de vie …etc) ; * Aperçu sur les objectifs des nouvelles stratégies d’émergence à la classe moyenne, notamment au milieu rural * Politiques et mécanismes sociaux économiques d’émergence à la classe moyenne ; * Benchmark des cas réussis. | 2 | 12 | 3 |

Le nombre d’heures par jour de formation est arrêté à **six (06**) heures.

**Phase 2 : Voyage d’études en Espagne**

***Le voyage sera d’une durée de 10 jours***

Programme Indicatif du voyage d’études :

* Journée 1 : Départ de Rabat/Casablanca vers Séville ;
* Journée 2 : Départ de Séville à Malaga ;
* Journée 3 : Visite Instituto de la Grasa (CSIC) ;
* Journée 4 : Visite de Antequera, Málaga ;
* Journée 5 : Visite DCOOP Antequera, Málaga (Visite siège DCOOP, visite d’une unité modèle de trituration des olives) ;
* Journée 6 : Départ à Jaen ;
* Journée 7 : Visite Centro de Interpretación Olivar y Aceite ;
* Journée 8 : Visite INFAOLIVA Jaen ;
* Journée 9 : Départ et nuitée à Séville ;
* Journée 10 : Retour à Rabat.

Le programme comprend une visite d’une journée par organisme cité dans le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Organisme** | **Statut** | **Lieu** | **Mission** |
| Instituto de la Grasa (CSIC) | Agence étatique | Séville | Centre de recherche pour l’amélioration et le développement de l’industrie des matières grasses, notamment la filière oléicole (huile d’olive et olives de table) : développement de la technologie de production de l’huile d’olive, conservation, conditionnement, altérations relatives à l’oxydation, biotechnologie de l’élaboration des olives de table, préparation de critères et de méthodes analytiques, normes de qualité. |
| Centro de Interpretación Olivar y Aceite | Association Olivier et Huile d’olive de la province de Jaén | Úbeda, Jaén | Centre de promotion de l’huile d’olive de la province de Jaén. |
| DCOOP | Coopérative agroalimentaire de transformation | Antequera,  Málaga | Le plus grand groupe mondial de production de l’huile d’olive vierge extra et d’olives de table. Il regroupe plus de 130 coopératives oléicoles de premier degré de 4 régions de l’Espagne : 400.000 Ha d’oliveraie, 50 millions d’oliviers, 180.000 T/an d’huile d’olive vierge, 65.000 T/an d’olives de table. Il exporte à plus de 100 pays avec des délégations commerciales aux USA et à la Chine.  Le groupe dispose de 10 centres de travail dans les provinces de Jaén, Cordoba, Grenade, Séville et Malaga.  DCOOP opère aussi dans d’autres filières comme le vin, l’élevage, les céréales, les fruits secs et les agrofournitures. |
| **INFAOLIVA**  Fédération Espagnole des Industriels Fabricants de l’Huile d’Olive | Organisation interprofessionnelle | Jaén | Organisation professionnelle nationale, avec représentations sur tout le territoire espagnol, pour l’union et l’intégration entrepreneuriale des organisations provinciales et régionales de la filière oléicole. Parmi ses objectifs, la professionnalisation continue de INFAOLIVA et de ses membres, la représentation des industriels du secteur de l’huile d’olive auprès des institutions publiques et la défense des intérêts de la profession au niveau des régions, de l’Etat espagnol et de l’Union européenne. |

Le délai d’exécution de la présente formation prend effet à compter du lendemain du jour de la réception de la notification de l’ordre de service prescrivant le commencement de la mission objet de la prestation.

***ARTICLE 3 : Obligations du prestataire***

Le consultant s'engagera à :

**Pour les formations :**

* Désigner des intervenants expérimentés et spécialisés dans les domaines indiqués à l’objet de la présente consultation ;
* Dispenser les prestations conformément aux termes des fiches signalétiques contenues dans l’offre technique ;
* Le prestataire, avant le démarrage de chaque module, est tenu d’organiser une séance de travail avec le service concerné de l’administration afin d’affiner le programme en tenant compte des objectifs escomptés ainsi que des attentes des participants ;
* Remettre à l’administration un projet de document par module au plus tard 07 (sept) jours après la date de notification d’approbation du marché, lequel document sera étudié et évalué par le responsable de la formation en concertation avec les spécialistes matières pour être validé ou remis au titulaire pour apporter les modifications nécessaires ;
* Tenir le registre de présence du personnel qui assiste aux sessions de formation et des séminaires ;
* Remettre aux participants au cours de chaque session les documents (un document par participant) en rapport avec les modules traités et le support pédagogique ;
* Respecter la chronologie, la progression et l’opportunité des modules ;
* Ne renoncer à la présence du responsable de la formation ou son délégué pour suivre les actions pédagogiques tout ayant droit d’intervenir à chaque fois qu’il juge utile d’apporter les ajustements nécessaires au programme de la session si les objectifs ne sont pas respectés par l’animateur ;
* Apporter ses propres moyens et supports pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l’action pédagogique ;
* Prendre en charge toute la logistique de formation (hébergement, salle de formation, matériels techniques et restauration dans l’hôtel où il aura lieu la formation). Il est à préciser que toutes les sessions de formations doivent être organisées dans un hôtel classé minimum 4 étoiles en demi-pension. Le prestataire doit assurer pour chaque session 2 pause-café (matin et après-midi) et le déjeuner ;

**Pour le voyage en Espagne :**

* Assurer la logistique nécessaire au déroulement du voyage d’étude ;
* Acquisition du moyen de transport durant tout le séjour en Espagne de préférence un mini bus ou voiture tout terrain ;
* La prise en charge d’un traducteur qui va qui va accompagner les participants ayant une expérience approuvée pour une traduction instantanée de la langue du pays de destination au français durant le voyage ;
* Billets d’avions pour les 12 participants ;
* Pour la prise en charge des participants, le prestataire doit assurer l’hébergement dans un hôtel de 4 étoiles au moins avec demi-pension ;
* Présenter, à l’ADA pour validation, un programme détaillé dudit voyage notamment les dates et heures de visites et de rencontres avec les responsables des organismes et établissements à visiter, l’objet, le contenu et les objectifs de chaque visite et rencontre, les noms, profils, fonctions et coordonnées des responsables à rencontrer. Le prestataire est tenu, en concertation avec l’ADA, de prendre contact avec les organismes et établissements à visiter pour la prise de rendez-vous et la proposition de l’objet des visites et rencontres.

***ARTICLE 4 : Moyens en personnel et matériel du titulaire***

Le titulaire est tenu d’affecter à l’exécution des prestations, objet du marché les moyens en personnel et en matériel et désigner des intervenants diplômés, qualifiés respectant les critères cités au niveau de la grille de notation. **Une expérience minimale de 10 ans est exigée pour chaque intervenant**. **Le non-respect de cette condition entraînera l’élimination des soumissionnaires**. Le prestataire doit obligatoirement faire intervenir les intervenants proposés dans son offre, aucun remplacement n’est accepté sans l’autorisation de l’administration.

***ARTICLE 5 : Rapport et documents à remettre par l’attributaire à l’administration***

**1- Phase 1 :** Fournir à l’administration, un rapport en 5 exemplaires en format papier et numérique (sur clés USB d’une capacité minimale de 16 GO) contenant les éléments suivants :

* Présentations propres à chaque module bien structurés et suffisamment détaillés ;
* Les objectifs pédagogiques et le contenu de chaque module, accompagné d’une évaluation des sessions de formation.

**2- Phase 2 :** fournir à l’administration, un rapport en 5 exemplaires en format papier et numérique (sur clés USB d’une capacité minimale de 16 GO) relatant le déroulement du voyage accompagné d’une évaluation des conditions de déroulement dudit voyage.

***ARTICLE 6 : Déroulement des prestations de formation et du voyage d’études en Espagne***

Les prestations de formation objet du présent dossier de consultation se dérouleront dans un hôtel classé minimum 4 étoiles pour la formation à Marrakech, Tanger et le voyage en Espagne.

Le prestataire prendra en charge le transport des participants de rabat au lieu de la formation moyennement un minibus touristique.

***ARTICLE 7 : Exécution du contrat :***

Le soumissionnaire devra réaliser les prestations objet du présent dossier de consultation dans un délai de douze (12) mois et ce, à compter du lendemain du jour de la notification par l'ordre de service de commencer l'exécution de ces prestations.

**ARTICLE 8 : Election de domicile**

1-Les notifications du maître d’ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l’acte d’engagement.

2-En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d’en aviser le maître d’ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d’intervention de ce changement.

***ARTICLE 9 : Droit de timbres et d’enregistrement***

Le prestataire acquitte les droits auxquels peuvent donner lieu les timbres et l’enregistrement du marché, tels que ses droits résultent des lois et règlements en vigueur conformément à l’article 6 du CCAG-EMO.

***ARTICLE 10 : Modalités et vérification des prestations et d’approbation des documents***

Le prestataire doit soumettre au maître d’ouvrage les documents établis sous leur forme approbation. Dans un délai de 15 jours à compter du jour de la réception des documents en question, le maître d’ouvrage doit approuver ou émettre, le cas échéant son avis.

**ARTICLE 11 : Réception des prestations**

Une réception partielle de chaque phase sera prononcée après la remise de tous les livrables correspondants à la phase considérée, validés par l’ADA. Chacune des deux phases fera l’objet d’une réception après vérification et validation par le maître d’ouvrage de la conformité des livrables relatifs aux prestations réalisées pour chaque phase.

Le maître d'ouvrage disposera d’un délai de **10 jour ouvrable** à compter de la date de remise des livrables en version provisoire. A l'issue de ce délai, le maître d'ouvrage doit :

* + soit accepter le rapport sans réserve ;
  + soit inviter le titulaire concerné à procéder à des corrections ou améliorations pour le rendre conforme aux exigences du marché ;
  + soit prononcer un refus motivé pour insuffisance grave dûment justifiée et ce, conformément à l'article 47 du CCAG-EMO.

Le titulaire est tenu de répondre aux remarques et observations émises par le maître d'ouvrage dans un délai de **10 jours.** Ce délai court à compter du lendemain de la date de notification par courrier, de ces observations au titulaire.

Les délais impartis au maître d'ouvrage pour l'examen des rapports et au titulaire ne sont pas inclus dans les délais d'exécution du marché.

**Réception Provisoire :**

Il sera procédé, conformément aux dispositions de l’article 49 du CCAG-EMO, à une réception partielle au titre de chacune des phases objet de cette prestation.

La réception provisoire du marché sera prononcée à l’issue de la réception partielle de la dernière phase.

**Réception définitive :**

La réception provisoire vaut réception définitive du marché.

Les opérations sus mentionnées sont sanctionnées, selon le cas, par un procès-verbal de réception provisoire partielle, d’un procès-verbal de réception provisoire du marché et d’un procès-verbal de réception définitive, signé par les membres de la commission de réception désignée à cet effet.

Les délais impartis au maître d'ouvrage pour l'examen des rapports et au titulaire ne sont pas inclus dans les délais d'exécution du marché.

**ARTICLE 12 : Modalités de règlement**

Le règlement des prestations réalisées sera effectué sur la base de factures établies par le titulaire en cinq (5) exemplaires, arrêtées en toutes lettres et comportant la signature et le cachet du titulaire.

Les sommes dues au titulaire, calculées sur la base des prix forfaitaires et des conditions de rémunération fixés au bordereau des prix appliqués aux prestations effectivement constatées par l’ADA seront payées par virement au compte bancaire ou postal ouvert au nom du titulaire du marché et indiqué sur son acte d’engagement, sur présentation des factures établis au fur et à mesure de l'avancement des études dûment arrêtés et certifiés.

***ARTICLE 13: Condition de résiliation du marché***

Le marché pourra être résilié de plein droit par le MO dans tous les cas prévus par le CCAG-EMO.

**ARTICLE 14 : Assurances**

Avant le commencement des sessions de formation, le prestataire doit remettre au maître d’ouvrage les copies certifiées conformes de l’ensemble des attestations exigées par l’alinéa 1 de l’article 24 du CCGAT, tel qu’il a été modifié notamment par le décret N° 2-05-1433 du 26 Kaâda 1426 (28/12/2005).

En aucun cas, le maître d’ouvrage ne sera responsable des dommages ou indemnités légales payables en cas d'accidents.

**ARTICLE 15 : Sous-traitance**

Le prestataire est libre de sous-traiter une partie des prestations et de son choix à condition que le sous-traitant soit agréé par le maître d’ouvrage avant le commencement de l’exécution du présent marché toutefois la sous-traitance ne peut porter sur la totalité du marché et que le sous-traitant doit remplir les conditions prévues à l’article 141 du règlement relatif aux marchés publics de l’Agence pour le Développement Agricole de 2014.

Dans tous les cas, le maître d’ouvrage ne reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants dans l’exécution du marché.

**ARTICLE 16 : Caractère des prix**

Les prix unitaires sont établis en dirhams, ils sont fermes et non révisables. Le prestataire renonce à toute révision de prix.

Les prix doivent s'entendre tous frais et taxes compris.

**ARTICLE 17 : Mode d’évaluation des prestations**

Les prix du bordereau des prix sont des prix forfaitaires qui rémunéreront toutes les dépenses relatives aux prestations définies dans le présent marché en termes de charges des intervenants et logistique mis en place par le prestataire.

Les prix comprennent appointements, gratification, indemnités, assurances et charges sociales de tous les intervenants, les frais de voyage, les frais médicaux pour tous les intervenants, les frais d’hébergement des intervenants mobilisés par le Consultant, tous les impôts et salaires et véhicules mobilisés pour la mission.

Elles comprennent en particulier :

* ***Prix 1 : la réalisation des 3 Modules de formation***

Ce prix rémunère la réalisation de la première phase relative à la formation (3 modules) et la prise en charge de la logistique des participant (hôtel, supports, … etc).

* ***Prix 2 : Organisation d’un voyage d’études en Espagne de 10 jours.***

Ce prix rémunère la réalisation de la deuxième phase relative à la réalisation du voyage en Espagne et la prise en charge de la logistique des participant (hébergement, logistique, restauration ….etc).

**Fait à …………le…………………**

**(Cachet et signature du concurrent)**